



Diplôme fédéral de Gérant(e) de Caisse de pension

Travail de diplôme – Notice et guide

Après la formation, les candidats* admis à l'examen doivent rédiger un travail de diplôme sur un sujet de leur choix ou, à défaut, un sujet qui leur a été attribué.

Le travail de diplôme doit être remis dans les 10 semaines suivant l'attribution du sujet. Il est évalué et noté indépendamment par un parrain (expert diplômé) et un deuxième évaluateur. Le candidat doit expliquer et soutenir son travail de diplôme devant le parrain, l'expert et un expert en communication.

Il doit contenir 40 à 50 pages maximum (taille de la police minimale de 10, interligne max de 1,5. Évaluations plus importantes en annexe).

1. Critères d'exigence

Validité générale

Le travail doit contenir des affirmations de portée générale. Lors du traitement d'un problème particulier, celui-ci doit être placé dans un contexte global, duquel découlent également des affirmations de portée générale.

Utilité

Le travail doit être utile à l'entreprise, à une association professionnelle, à une profession ou à la collectivité. Si l'utilité sert une entreprise, il faut notamment veiller à ce que l'exigence de validité générale soit remplie.

2. Attribution du sujet et du parrain

Le candidat peut choisir son thème de travail de diplôme, mais celui-ci ne doit pas concerner un projet existant, élaboré ou en cours d'élaboration. Il doit l'attester par écrit sur le formulaire d'inscription.

Le sujet doit se situer dans le cadre des domaines couverts par les directives relatives au règlement d'examen. Cela signifie qu'un sujet peut être choisi dans l'ensemble du concept des trois piliers, mais qu'il doit toujours avoir un lien avec la prévoyance professionnelle.

Le thème doit avoir été discuté au préalable avec le parrain. Celui-ci a approuvé l'objectif formulé par le candidat et le contenu esquissé.

Le titre du travail de diplôme doit être remis à la commission d'examen avec une explication du sujet.

Le choix du parrain peut se porter sur une personnalité qui travaille à l'école en tant que professeur ou qui est réputée pour ses compétences professionnelles et qui dispose d'une expérience professionnelle correspondante. Il a exprimé sa volonté d'encadrer.



Le parrain doit être impartial vis-à-vis du candidat (pas de lien de parenté, pas de lien privé ou professionnel).

Si la commission d'examen refuse un sujet, elle fixe un délai supplémentaire de 14 jours pour la présentation d'un autre sujet. Si ce délai n'est pas utilisé, la commission attribue un sujet.

Le travail de diplôme doit être remis en trois exemplaires dans un délai de 10 semaines après l'attribution du sujet.

Le candidat au diplôme remet sa proposition concernant le sujet et le parrain au secrétariat de la commission d'examen sur le formulaire spécial jusqu'au délai fixé.

3. Étendue et limites de l'encadrement par un parrain

Lors d'un premier entretien, la disponibilité à encadrer le travail en tant que parrain est clarifiée et, en cas d'accord, le contenu et les objectifs sont discutés. Après la validation du sujet et du parrain par la commission d'examen, lors d'un deuxième entretien, une discussion conceptuelle sert à mettre au point la structure et la conception du travail.

Après ces deux entretiens, le parrain n'est plus disponible qu'en tant que conseiller en cas de problèmes.

4. Expert diplômé - second examinateur

Un expert diplômé est choisi par la commission d'examen en tant que deuxième évaluateur.

Le parrain encadre et conseille le candidat, conformément aux directives du ch. 3.

Le deuxième évaluateur n'est pas communiqué(e). Il évalue et note les travaux de manière totalement indépendante et sans avoir connaissance de l'évaluation faite par le parrain.

5. Évaluation

Conformément au chiffre 5 du règlement d'examen, la note du travail de diplôme fait partie intégrante du résultat de l'examen.

5.1 Critères d'évaluation

1. Forme :

- structure systématique et claire
- expression claire et compréhensible
- références bibliographiques correctes
- présentation soignée

2. Contenu :

- lien avec la prévoyance professionnelle
- état actuel des connaissances
- exactitude technique
- déductions logiques

3. Originalité :

- caractère de nouveauté
- autonomie

Pour l'évaluation, le parrain et le deuxième évaluateur reçoivent une liste de contrôle (voir annexe).



5.2 Notation/ représentation

Le travail est évalué et noté indépendamment par le parrain et le deuxième évaluateur.

La note est obtenue en divisant le nombre de points obtenus (max. 60 points) par 10. Seuls des points entiers peuvent être attribués. La note doit être arrondie à la demi-note la plus proche.

Après l'évaluation séparée, le parrain, le second évaluateur et un expert en communication assistent et évaluent le colloque d'une heure pour la soutenance orale du travail.

Le colloque d'une heure consiste en une présentation (30 minutes) et une discussion (30 minutes) du travail de diplôme.

Dans la première partie, le candidat doit présenter son travail de diplôme. A cet effet, il doit utiliser un support électronique (présentation).

Dans la deuxième partie, une discussion dirigée par le parrain en collaboration avec le second évaluateur est organisée. Elle comprend aussi bien des questions de compréhension qu'un examen des compétences professionnelles et méthodologiques.

En outre, un expert, spécialiste de la communication, y participe ; il évalue essentiellement les compétences en matière de communication.

La date du colloque de soutenance du travail de diplôme est fixée par la commission d'examen.

Après la soutenance orale, le parrain et le second évaluateur mettent au point leurs notes, en discutent et remettent leurs évaluations et la demande de note commune à la commission d'examen.

6. Droits sur les thèses

Selon la loi sur le droit d'auteur, les travaux de diplôme sont des œuvres protégées au sens de l'art. 2 LDA, dont les droits appartiennent uniquement à l'auteur (art. 9 et 10 LDA). L'auteur a donc le droit de décider si, quand et comment l'œuvre sera utilisée.

Il n'est toutefois pas légalement autorisé d'utiliser (publier, etc.) le travail sous quelque forme que ce soit en tant que travail de diplôme pour l'obtention du titre protégé de "gérant(e) de caisse de pension diplômé(e)" avant qu'il n'ait été approuvé en tant que tel par la commission d'examen.

La décision de la commission d'examen est communiquée par écrit. Après réception d'une décision positive, vous êtes autorisé à désigner le travail comme travail de diplôme.

7. Publication

Nous offrons aux auteurs la possibilité de publier leur thèse sur le site www.espp.ch pour les personnes intéressées. Pour ce faire, ils doivent mettre à notre disposition le travail de diplôme complet au format pdf. Nous publierons également un résumé (env. 1 page A4) que vous devrez nous fournir en même temps.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité. La publication ne sera possible qu'après la réunion de la commission d'examen au printemps.



Guide pour le travail de diplôme

Critères d'exigence

Validité générale

- Élaborer des affirmations de portée générale
- Placer le problème ou la tâche dans un contexte global

Créer une utilité pour...

- l'entreprise,
- une association professionnelle, une profession ou
- la collectivité

Thème

- Thème à choisir librement dans le concept des 3 piliers
- Lien avec la prévoyance professionnelle obligatoire
- Pas de thème existant, élaboré ou en cours d'élaboration

Créer des avantages pour...

- entreprise
- association professionnelle, profession
- grand public

Structure formelle

- Page de titre : thème, auteur
- Table des matières
- Liste des abréviations (si nécessaire)
- Liste des figures et des tableaux
- Introduction, problématique, objectif du travail
- Bases du travail (papiers existants, dossiers, études, documents, concepts)
- Déclarations de principe (liens avec les mesures prises actuellement, recherche d'informations pour le travail)
- Partie principale
- Conclusions, résumé, perspectives
- Bibliographie
- Annexe éventuelle

Introduction

- Décrire et délimiter brièvement le domaine thématique
- Quels aspects ne sont pas traités ? Pourquoi cela ?

Partie principale

- Présenter et analyser le sujet de manière complète
- Le cas échéant, étayer par des enquêtes transparentes
- Ne pas se limiter à des énumérations et des descriptions
- Placer les explications dans un contexte logique

Conclusions

- Conclure le travail avec des résultats et des recommandations pour la pratique
- Ne pas se contenter de résumer le sujet traité
- Si possible, faire des appréciations, des évaluations et des recommandations personnelles



Indication des sources, références bibliographiques et citations

Notes de bas de page

Les indications de sources, les compléments et les explications doivent figurer dans les notes de bas de page. Cela permet d'établir un lien entre le texte et la citation.

Bibliographie

Mentionner ici les ouvrages cités (et non les autres)

Tableaux et figures

Numéroter individuellement et en continu et donner un titre, indiquer les sources éventuelles

Citation de sources étrangères

- Les œuvres publiées peuvent être citées
- Reprendre littéralement ou en substance des contenus de tiers
- L'honnêteté scientifique exige que les sources étrangères soient déclarées comme telles
- Les citations doivent être intégrées dans des pensées personnelles

Différentes traditions et règles sur la manière d'étayer les passages cités :

- Avec des notes de bas de page : toujours en bas de la page
- Avec des notes de fin : à la fin de chaque chapitre ou du travail
- Entre parenthèses : à la fin de l'énoncé directement dans le texte

Dans le travail de diplôme, les **références doivent figurer en note de bas de page !**

- Reprendre littéralement ou en substance des contenus de tiers
- Mettre en évidence le début et la fin d'une citation littérale par "...".
- Les reproductions conformes au sens doivent être signalées par l'indication de la source avec la mention "Cf ".

Exemple de livres :

Carl Helbling, Personalvorsorge und BVG, 7e édition, Editions Paul Haupt Berne 2000, p. 400s

Exemple de revues :

Prévoyance Professionnelle Suisse, cahier 4/01, p. 287

De même, le guide de citation de l'APA est correct et valablement accepté. Ce guide est basé sur les directives de l'American Psychological Association (APA) 6e édition, 2010 <http://www.apastyle.org/>. L'avantage de cette norme de citation est certainement qu'elle est également prise en charge par Word.



Fiche d'information sur l'encadrement des candidats en tant que parrain

L'encadrement des candidats par le parrain se déroule en principe en 3 phases :

Phase 1 : première discussion

Après que le parrain a donné son accord pour la fonction d'encadrement à la demande du candidat, une première discussion a lieu sur le choix du sujet, l'objectif et le contenu.

La discussion porte sur la délimitation et la définition du sujet, l'exhaustivité du contenu, etc.

Phase 2 : Discussion du concept

Après avoir pris connaissance du sujet et s'être familiarisé avec celui-ci, le concept élaboré par le candidat est discuté.

Conseils sur la structure logique, l'exhaustivité du contenu, la structure correcte, etc.

Phase 3 : Aide dans les situations problématiques

Après la discussion du concept, le candidat doit maintenant rédiger son travail de manière autonome. Le parrain n'intervient plus que dans des situations problématiques particulières, en se limitant à des échanges téléphoniques ou par e-mail.



ANNEXE

Liste de contrôle pour l'évaluation et la notation du travail de diplôme

Évaluation :

1. La forme (max 12 points)
2. Le contenu (max 30 points)
3. L'originalité (max 18 points)

1. La forme

1.1 Compétence linguistique et style

La pensée est-elle claire, structurée de manière logique ?
La terminologie est-elle techniquement correcte et l'expression linguistique est-elle appropriée / familière / artificielle ? La syntaxe, l'orthographe et la ponctuation sont-elles correctes ?

1.2 Présentation

La lisibilité/clarté est-elle favorisée par un appareil bien structuré (éléments constitutifs du travail de diplôme) ? Le lecteur est-il guidé ?

La compréhension est-elle favorisée par des exemples judicieux, des illustrations, des graphiques clairs et des tableaux pertinents expliqués dans le texte ? Toutes les sources utilisées dans le texte sont-elles mentionnées de manière complète et correcte dans la bibliographie ?

Les figures, représentations graphiques, tableaux, etc. sont-ils entièrement comptés et étiquetés (les directives de citation APA sont ok) ? Les "directives pour la présentation du travail de diplôme" sont-elles respectées ? L'écriture / la mise en page correspond-elle aux standards actuels (traitement de texte sur PC) ?

2. Le contenu

2.1 Définition des tâches

L'énoncé du problème a-t-il été compris ? Tous les aspects essentiels ont-ils été saisis ? Le contexte technique général est-il clair ? Quelle est l'importance du thème pour l'état ou le développement de ? (utiliser la matière) ?

2.2 Délimitation thématique

L'auteur(e) a-t-il(elle) procédé à des délimitations thématiques, lesquelles ? Des aspects importants ont-ils été perdus ? Une éventuelle réduction à certains aspects principaux est-elle justifiée de manière rigoureuse et compréhensible ? Les hypothèses de travail sont-elles raisonnables ?

2.3 Analyse de la littérature et du matériel

La littérature, les matériaux et autres sources ont-ils été exploités et traités de manière suffisante, satisfaisante, complète ?



2.4 Approche, méthodologie

De quelles connaissances techniques l'auteur fait-il preuve lorsqu'il élabore une solution ? Différentes méthodes sont-elles discutées et comparées entre elles ? Le choix d'une méthode particulière est-il justifié ? Comment le sujet est-il traité ? / Le sujet est-il traité de manière appropriée ? empirique / théorique, référentiel, comparatif, évaluation (travail bibliographique) recherches personnelles, enquêtes, expérimental

2.5 Méthode de résolution, structure

La structure du traitement est-elle logique et équilibrée ? Certains sujets sont-ils trop courts ? Le développement correspond-il au thème fixé, aux directives de la propre introduction ? Y a-t-il un équilibre entre la structure et la présentation ? L'argumentation est-elle rigoureuse, complète, objective et objectivement correcte ?

3. L'originalité

3.1 Autonomie

Des hypothèses de travail autonomes sont-elles développées ? Des questions individuelles plus difficiles sont-elles également traitées ? Quelle est l'étendue du sujet traité ? L'inventivité et la profondeur de la pensée sont-elles reconnaissables ? Est-on capable de problématiser et de critiquer ? Des évaluations indépendantes sont-elles déduites et justifiées ?

3.2 Qualité des résultats

S'agit-il de nouvelles connaissances ? Sont-ils suffisamment fondés, prouvés, mesurés de manière représentative, fiables ? Représentent-ils un progrès matériel dans le domaine de la tâche ?